

iVactis

Catalogue Apps

Conditions Générales de Vente

Diffusion : Externe

iVactis

15 Rue de la Batterie – 69500 Bron – France
contact@ivactis.com . www.ivactis.com

Champ d'application des conditions générales

Tous les contrats et offres portant sur des ventes ou prestations de services effectuées par iVactis sont soumis aux présentes conditions générales, à l'exclusion de celles du Client.

Passation et acceptation de la commande

Les offres et devis sont valables pour une durée de 30 jours à dater de leur envoi. Les commandes ne lient IVACTIS qu'après acceptation écrite de celles-ci par cette dernière et paiement de l'acompte éventuellement exigé dans l'offre ou le devis. L'offre ou le devis fait partie intégrante du contrat et précise, le cas échéant, les conditions particulières de celui-ci.

CONCESSION DE LICENCE

Concession ; limitations

Sous réserve du respect par le Client des stipulations du présent Contrat, IVACTIS concède au Client, et le Client accepte, par les présentes, de s'acquitter d'une licence non exclusive et non cessible (à l'exception de ce qui est prévu à l'Article 11.5) d'utilisation du Produit sous Licence uniquement aux fins d'une Utilisation Interne du Client, conformément aux limitations définies ci-dessous et dans l'annexe Produit et licence (la « Licence ») :

- Serveur SharePoint concède sous licence : une Licence par Serveur dans chaque environnement SharePoint dans lequel le Produit sous Licence est utilisé. Cette Licence est concédée pour toute la durée légale de protection du Produit sous Licence par le droit d'auteur ou par tout autre droit de propriété intellectuelle ;
- Licence à l'Usage : la Licence concédée aux termes des présentes est basée sur le nombre, la taille ou la quantité des données traitées par le Produit sous Licence et est limitée à la quantité spécifiée sur la facture ou le devis correspondant d'IVACTIS. Cette Licence est concédée pour toute la durée légale de protection du Produit sous Licence par le droit d'auteur ou par tout autre droit de propriété intellectuelle;

Restrictions de Licence

Toute utilisation du Produit sous Licence non expressément autorisée dans ce Contrat est interdite. Sans ce que cela ne limite la généralité de ce qui précède, le Client :

- n'autorisera aucune autre personne que les Utilisateurs Autorisés à accéder ou à utiliser le Produit sous Licence (ou toute partie de celui-ci), et
- ne supprimera, ni ne modifiera aucun marquage ou aucune mention d'IVACTIS ou des droits de propriété de ses concédants de licence, et
- ne provoquera ou n'autorisera pas l'ingénierie inverse (à moins que cela ne soit requis par la loi à des fins d'interopérabilité), le désassemblage, ou la décompilation des programmes, et
- n'utilisera pas le Produit sous Licence (ni aucune partie de celui-ci) en violation des lois ou réglementations applicables.

SERVICES IVACTIS

Délais de livraison et de prestation

Sauf stipulation contraire expresse, les délais de livraison ou de prestation mentionnée dans les offres ou autres documents contractuels le sont à titre purement indicatif. Un retard éventuel n'implique nullement le paiement d'une indemnité et ne peut entraîner la résiliation du contrat.

Délivrance du matériel, transfert des risques, transfert de propriété

Les défauts apparents dont le Client a eu ou pouvait avoir connaissance au moment de la livraison sont considérés comme acceptés, en l'absence de protestation au moment de la livraison. Le transfert de propriété s'effectue au moment du paiement intégral du prix. Les risques relatifs au matériel sont à charge du Client dès qu'il prend livraison du matériel.

Exécution et réception des travaux de développements ou de paramétrages informatiques

Lorsque les travaux commandés par le Client sont terminés et, le cas échéant, installés sur le système informatique du Client, celui-ci en reçoit la confirmation d'IVACTIS par courrier simple ou par courrier électronique. La date de cette notification correspond à la date de livraison. Le Client dispose d'un délai de 7 jours ouvrables à dater de la livraison pour faire valoir ses remarques éventuelles sur la conformité des travaux. L'absence de remarques dans ce délai entraîne réception des travaux. Si des anomalies sont signalées par écrit à IVACTIS dans ce délai, cette dernière y remédie dans les meilleurs délais et il est procédé à une nouvelle livraison et réception selon les mêmes modalités que la livraison initiale.

Garanties sur les prestations

IVACTIS garantit que les travaux livrés sont conformes aux spécifications décrites dans le devis ou l'offre. Toute autre garantie explicite ou implicite, notamment concernant la continuité des logiciels fournis, est exclue. En particulier, IVACTIS ne garantit pas que les travaux répondent à des besoins spécifiques du Client qui n'auraient pas été communiqués par écrit à IVACTIS préalablement à la conclusion du contrat. Si le Client entend invoquer l'existence d'un vice caché, il est tenu de le notifier par lettre recommandée à IVACTIS dans les 7 jours ouvrables de la découverte de ce vice.

Propriété intellectuelle

Sauf stipulation expresse, IVACTIS reste propriétaire des droits de propriété intellectuelle sur le matériel préparatoire et sur les développements réalisés par elle dans le cadre de l'exécution du contrat. Il est concédé au Client une licence d'utilisation non exclusive et non cessible sur le ou les éléments développés, et ce pour les besoins exclusifs de l'activité habituelle du Client. Celui-ci n'est autorisé à faire qu'une seule copie du ou des éléments concernés à des fins de sauvegarde uniquement. Il lui est interdit de reconstituer ou de modifier, directement ou indirectement, le code source du ou des logiciels ni de décompiler, désassembler, traduire, adapter ou modifier autrement le ou les logiciels ou de le(s) fusionner avec tout autre logiciel. Concernant les logiciels ou applications produits par des tiers sur lesquels un droit d'utilisation est octroyé au Client, ce dernier s'engage à respecter les conditions d'utilisation afférentes à ces logiciels qui lui auront été communiquées.

Délais de paiement

Les factures sont payables dans un délai de 30 jours à dater de leur émission. Le non-paiement total ou partiel d'une facture à l'échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure (i) l'application d'un intérêt de retard de 1% par mois calculé sur le montant de la facture ou du solde non payé et (ii) la majoration de la facture d'un montant forfaitaire de 10% du montant impayé avec un minimum de 75 euros à titre de clause pénale.

Exclusions de responsabilité

IVACTIS ne peut en aucun cas être tenue responsable :

- de l'utilisation qui est faite des logiciels et autres travaux exécutés par IVACTIS pour le compte du Client ;
- de l'utilisation ou de l'enregistrement de toute donnée ou élément de quelque sorte que ce soit (fichiers, programmes, images, sons, vidéo, etc.), que ces éléments ou données aient été introduits à la demande du Client lors de la réalisation des travaux, ou par lui-même ultérieurement ;
- de l'impossibilité d'utiliser des logiciels et autres travaux due à une cause extérieure à IVACTIS, et notamment en cas de défaillance du réseau interne du Client ou de l'Internet, de

défaillance du serveur du Client, etc. ; le Client assume seul la responsabilité de disposer d'une connexion internet et de l'infrastructure suffisante et adéquate pour pouvoir accéder aux services fournis par IVACTIS et les utiliser correctement ;

- pour tout problème qui serait dû à une faute, négligence, omission, défaillance du Client ou au non-respect par le Client de ses obligations légales ;
- pour tout problème qui serait dû au non-respect de conseils ou instructions donnés au Client, à une utilisation des services par le Client non conforme à ce qui est prévu dans les documents contractuels;
- en cas de dommage causé par un virus émanant ou propagé par l'intermédiaire du matériel du Client, ou du fait d'un piratage informatique (hacking, ...),
- en cas de retard dans l'exécution de ses prestations si l'impossibilité d'exécuter ses prestations dans le délai convenu trouve sa cause dans une faute commise par le Client, notamment une absence de communication d'informations nécessaires à IVACTIS pour fournir un service ou à la résolution d'un dysfonctionnement;
- en cas d'indisponibilité d'un service due à des travaux de mise à jour, de maintenance ou à des perturbations, techniques ou autres, affectant tout ou partie du service et qui échappent au contrôle du IVACTIS, sans qu'il s'agisse nécessairement d'un cas de force majeure, ainsi qu'en cas de force majeure ;
- en cas de communication de données relatives au ou du Client, à la demande expresse d'une autorité administrative ou juridictionnelle compétente, en application et dans le respect de la loi applicable ;

Limitation de responsabilité

Par ailleurs, IVACTIS exclut toute responsabilité pour des dommages indirects causés par une utilisation quelconque des services fournis, ces dommages étant entendus notamment comme couvrant les pertes financières ou commerciales, les pertes de données et le ralentissement ou l'interruption de l'activité du Client. En toute hypothèse, la responsabilité de IVACTIS est limitée au prix payé par le Client, selon le cas, pour le résultat des travaux à l'origine du dommage, pour la rémunération payée pour le service ou le prix payé pour le matériel ou le logiciel.

Durée et résiliation du contrat

Lorsque le contrat est conclu pour une durée déterminée, il est automatiquement reconduit pour des périodes successives de la même durée que la durée initiale, sauf notification contraire d'une des parties adressée par courrier recommandé adressé au moins un mois avant l'échéance de la période en cours. Par ailleurs, IVACTIS peut mettre fin à tout moment à un contrat en cours :

- Immédiatement, sans préavis ni indemnité et sans recours préalable à une juridiction, en cas de manquement grave du Client aux présentes conditions générales ou de tout autre document contractuel liant le Client. Est considéré comme manquement grave un retard de plus de 30 jours dans le paiement d'une facture.
- Immédiatement, sans préavis ni indemnité et sans recours préalable à une juridiction, en cas de cessation de paiement, de liquidation ou de faillite du Client.
- Immédiatement, sans préavis ni indemnité et sans recours préalable à une juridiction, en cas de force majeure qui fait obstacle à l'exécution du contrat depuis plus de 30 jours.